



## AVIS PUBLIC

**AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 137 MODIFIANT LE  
RÈGLEMENT DE ZONAGE 61 POUR PERMETTRE L'UTILISATION DE CONTENEURS MARITIMES À  
DES FINS DE BÂTIMENTS ACCESSOIRES**

### **AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné qu'à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le mardi 10 février 2026 à 19h00 pour être tenue à la salle du conseil Marlène Langlois, 17 route 122. Le conseil municipal de Sainte-Clotilde-de-Horton procédera l'avis de motion et à l'adoption du 1<sup>er</sup> projet de règlement 137 modifiant le règlement de zonage numéro 61 permettant l'utilisation de conteneurs maritimes à des fins de bâtiments accessoires.

Donné et affiché à Sainte-Clotilde-de-Horton, ce 27<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026.

---

Michael Bernier  
Directeur général et greffier-trésorier